



HAL
open science

Améliorer la mise en valeur de la qualité des productions agricoles et d'élevage au Maroc Rapport de mission au Maroc (2011-2013)

Geneviève Teil

► **To cite this version:**

Geneviève Teil. Améliorer la mise en valeur de la qualité des productions agricoles et d'élevage au Maroc Rapport de mission au Maroc (2011-2013). INRA. 2013, pp.30. hal-04181725

HAL Id: hal-04181725

<https://hal.inrae.fr/hal-04181725v1>

Submitted on 16 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Améliorer la mise en valeur de la qualité des productions agricoles et d'élevage au Maroc

Rapport de mission au Maroc (2011-2013)

Je viens d'achever une mission longue durée de 27 mois au Centre Régional de Recherche Agronomique de l'INRA marocain à Tanger pendant laquelle j'ai travaillé sur la question de la qualification des produits en lien avec le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales environnantes.

Ce travail d'enquête de terrain a abouti à la conception puis la mise en œuvre d'un projet de recherche-action – ADRaR – visant à faciliter la mise en œuvre d'un développement rural appuyé sur les certifications de qualité de produits.

Sommaire

<u>1. De l'enquête sur les certifications au projet de recherche action radical</u>	4
Les certifications d'origine et la notion de « beldi »	4
Un large éventail de produits de terroir, locaux	5
Une distribution qui peine	5
Les conditions d'enquête	7
Le diagnostic	8
<u>2. De la recherche « appliquée » à la recherche « impliquée »</u>	9
Une incompatibilité à dépasser	10
Vers un dispositif expérimental de Recherche Action Radical	11
<u>3. ADRaR</u>	12
Un dispositif de recherche action radical	12
L'éthique	12
Un dispositif d'articulation des expériences plurielles du développement	12
Un dispositif « d'expérimentation »	13
Faciliter l'émergence de toutes les qualités des produits	13
L'insertion de ADRaR dans des programmes de recherche et réseaux d'expériences	13
Un projet en construction	14
Relations avec la recherche au Maroc et ailleurs	14
<u>4. Conclusion</u>	15
<u>Références citées</u>	16
<u>Annexes</u>	18
A1 : Composition prévisionnelle du conseil ADRaR et premier essai de composition des groupes de travail	19
A2 : Les centres de l'INRA où l'on travaille sur les produits et les certifications de terroir, et le bio	20
Groupe caractérisation	21
Groupe valorisation	21
L'agriculture biologique	21
A3 : Le dossier de dépôt de l'association ADRaR	22

1. De l'enquête sur les certifications au projet de recherche action radical

La question qui faisait l'objet de ma mission était la suivante : dans quelle mesure les certifications de qualité contribuent-elles à un développement rural durable ?

Sociologue, anthropologue des marchés, j'ai cherché non pas à mesurer la part de richesse que l'on pouvait attribuer aux signes de qualité, mais à instruire cette question par une enquête de terrain afin de comprendre comment les signes de qualité et plus généralement la qualité des produits elle-même contribuait à la mise en valeur des productions agricoles marocaines¹.

Les certifications d'origine et la notion de « beldi »

La première année de ma mission à Tanger a été consacrée à un « diagnostic » de la situation : il existe en effet des produits avec indication d'origine, 10 en 2011 à mon arrivée, 21 en 2013 à mon départ ; mais ces produits restent largement introuvables à Tanger, pourtant une grande ville de province, à forte population étrangère et haut pouvoir d'achat. Leur existence est totalement méconnue et l'idée d'un signe garantissant une qualité de produit semblait pour le moins idiote aux revendeurs marocains interrogés à ce sujet : ils assuraient que rien n'est plus facile que de contrefaire un signe, c'est même bien plus facile que de contrefaire un produit.

Cette réponse semblait indiquer que c'est la notion même de qualité de produit qui semblait en jeu et soumise au problème classique noté par les économistes de l'absence « d'information » fiable sur les produits qui empêchait la différenciation qualitative. J'ai alors élargi la question de la qualité d'origine à celle de qualité tout court. J'ai poursuivi l'enquête sur les marchés et les souqs et auprès de l'administration et des restaurateurs plus particulièrement concernés par les questions de qualité à la recherche des éléments de « confiance » grâce auxquels les transactions marchandes pouvaient se conclure. Il est alors apparu que la notion de « beldi » (Sarter, 2004; Simenel, 2009) constituait un élément déterminant de la qualité des produits alimentaires, végétaux et animaux, très recherché des consommateurs. L'idée de beldi est proche de celle de « terroir » et s'appuie sur des notions d'agriculture « naturelle » exempte de produits phytosanitaires « chimiques » notamment, utilisant des semences et savoir faire traditionnels locaux, de santé, et de bonne qualité gustative.

Pourtant, à en croire mes collègues de l'INRA marocain, ou les quelques visites que j'ai pu faire dans des fermes sur la localité de Assilah à proximité de Tanger, les fruits et légumes n'étaient pas cultivés uniquement avec des produits « bio ». Bien au contraire, les fermiers qui ignorent l'existence de ce label utilisent lorsqu'ils doivent faire face à une invasion de prédateurs indésirables des produits à base de Deltaméthrine, Malathion, des organophosphorés et systémiques notamment qu'ils trouvent à la vente sur les marchés ruraux. L'idée très répandue chez les acheteurs que les populations rurales sont tellement pauvres qu'elles n'ont pas les moyens de s'acheter des produits de traitement ne tient guère : les fermiers savent qu'ils peuvent sauver une récolte en utilisant ce qu'ils appellent des « remèdes » [dialecte : dua] aux maladies ou insectes qui frappent leurs récoltes. De plus, les populations rurales faisant face à un fort taux

¹ Compte tenu du faible nombre de signes de qualité et de produits labellisés, la question a rapidement été élargie à la question plus générale de la qualité.

d'analphabétisme, les doses d'utilisation sont sans doute bien mal respectées, d'autant qu'ils ne disposent pas de matériel de mesure.

Mais il n'est pas que l'idée d'agriculture naturelle qui soit en cause ; celles de produit local et sain le sont aussi. Les marchés sont largement approvisionnés par les circuits de gros qui acheminent les produits agricoles depuis les grandes plaines fertiles du sud. Sur les marchés l'agrodiversité était réduite et hormis des variétés de légumineuses et parfois de céréales, les semences étaient et sont encore des semences sélectionnées toutes importées d'Espagne ou de France. Des inventaires des races et des variétés végétales locales sont en cours (Ater, 2013; Ater and Hmimsa, 2011, 2013; Djè et al., 2007; El Oualkadi et al., 2011; Hmimsa and Ater, 2008; Hmimsa et al., 2012) (Chentouf, 2013) pour tenter de préserver le patrimoine indigène de biodiversité. Enfin, les notions que l'on dit élémentaires d'hygiène n'ont pas toujours pénétré les exploitations rurales : lavage des pis avant la traite, lavage poussé des mains à l'eau savonneuse, nettoyage des lieux de stockage et transformation... Beaucoup de produits de transformation, couscous, huile d'olive, fromage frais sont impropres à la consommation humaine comme le rapportent des études sur la qualité sanitaire des fromages (Zantar et al., 2008), sur l'huile d'olive (Chimi, 2001), ou un agent certificateur d'un institut italien à propos de la qualité sanitaire des couscous roulés à la main.

La qualité « beldi » semblait donc une qualité particulièrement fragile à la merci d'un quelconque scandale ou révélation.

Un large éventail de produits de terroir, locaux

A côté des circuits longs de distribution subsiste cependant une production maraîchère et de volailles locales, « beldi », très recherchées par les acheteurs des villes ; des agriculteurs et coopératives proposent de nombreux produits traditionnels, huile d'olive et d'argan, dattes et produits à base de dattes, fruits (grenades, oranges, clémentines, figues, olives, figues de barbarie...), huiles essentielles et eaux florales, plantes aromatiques et médicinales, épices, fromages de chèvre, vache ou chamelle, produits carnés, miels... sans oublier des produits non alimentaires comme la poterie ou la vannerie traditionnelle. Il existe donc un fort potentiel de produits de terroir propres à soutenir le développement rural si leur qualité « beldi » est bien mise en valeur auprès des clients intéressés, ce qui suppose qu'ils continuent de « faire confiance » aux producteurs. Or, nous avons pu recueillir quelques remarques qui témoignent de l'amorce d'une méfiance des consommateurs : certains ont dit par exemple, ne pas acheter d'herbes aromatiques, une production pourtant basique des exploitations environnantes au motif qu'elles étaient arrosées « d'engrais humain ». Le soupçon de fraude a également souvent été mis en avant. Ce sont en général les femmes qui descendent en ville pour vendre leur production fermière ; elles sont reconnaissables à leur habit traditionnel rifain. Mais cet habit nous a souvent été présenté comme un « déguisement » qui faciliterait les ventes sur les marchés.

Une distribution qui peine

Quoiqu'il en soit, la notion de « beldi » reste un repère essentiel pour les acheteurs ; il plane en effet un très fort soupçon de fraudes² diverses sur la qualité des produits

² Pour certains produits comme le safran cette « fraude » est aisée à voir : les vendeurs ruraux vendent sur le marché des pistils d'artichaut en guise safran au point que, comme en Espagne ou en Inde, le terme

alimentaires qui ne touche pas seulement la qualité « beldi », loin s'en faut. Plutôt que d'acheter à des revendeurs, les clients préfèrent utiliser leurs liens à la population rurale, éventuellement via leur réseau d'amis, pour trouver des producteurs dignes de confiance. Dans ce cas, le fait que des producteurs propriétaires de grands domaines ne « vendent » pas le fruit de leur récolte, mais l'utilisent pour eux et pour faire des cadeaux, est un point très recherché : celui qui consomme sa propre production recherche « obligatoirement » la meilleure qualité et ce d'autant plus qu'il est un riche propriétaire terrien. C'est donc vers eux que l'on se tourne en priorité pour acheter de l'huile d'olive en particulier³.

L'enquête parmi les restaurateurs a confirmé le diagnostic sur la qualité sanitaire : de tous les restaurateurs d'origine européenne ou ayant travaillé à l'étranger, aucun n'achetait de produits « beldi » sauf ceux de sa propre famille ; et tous se plaignaient du non respect des normes sanitaires ce qui les poussaient à s'approvisionner exclusivement auprès de très gros producteurs affichant toutes les certifications de normes industrielles, HACCP notamment. Les entretiens avec les autres restaurateurs ont montré un intérêt limité⁴ pour la qualité et très circonscrit notamment par la « tradition » et la « reproduction » des pratiques des prédécesseurs ou collègues.

Cette situation de suspicion ressemble très fortement à celle de la fin du 19^e siècle sur laquelle je continuais à travailler en parallèle en lien avec mes autres programmes de recherche. C'est cette suspicion qui présida à la loi de répression des fraudes de 1905 en France puis de fil en aiguille à l'invention de appellations d'origine contrôlées. Mais au Maroc, les certifications de produit, par l'origine (2008) ou l'agriculture biologique (2013) sont conçues comme une mesure politique visant le développement rural par l'augmentation de valeur de ces productions. Elles ne font l'objet d'aucune information sur la qualité des produits, sur les diverses fraudes... ; les quelques éléments de communication que nous avons pu voir soulignaient plutôt le savoir faire traditionnel et le caractère géographiquement délimité de la production.

A mon arrivée, les certifications de qualité étaient peu développées et totalement méconnues des producteurs comme des acheteurs : elles le sont toujours. Pendant mon séjour, j'ai pu voir dans une grande surface de l'enseigne marocaine Marjane, un petit linéaire dédié aux produits des coopératives. Il a rapidement disparu. Un magasin à Tanger propose toujours une poignée de références à la vente qui lui sont fournies par un revendeur ayant lui-même sa propre boutique. Mais dans les deux cas, les ventes sont très maigres.

Le gouvernement soutient des magasins⁵ « Taswiq », qui rassemblent et proposent à la vente les produits des coopératives. Ils sont très critiqués par leurs concurrents parce que, magasins subventionnés, ils pratiquent selon eux une concurrence déloyale. Le réseau Taswiq n'apporte pas de garantie particulière sur la qualité du produit, sanitaire, gustative, de terroir... ; la seule condition pour être vendu dans ces magasins est d'être

safran ne désigne pas, pour la plupart des acheteurs, les pistils de crocus, mais aussi le curcuma, le colorant alimentaire jaune, ou les pistils d'artichaut.

³ Cet achat transforme les propriétaire non vendeurs en vendeurs bien sûr, mais ce point ne rentre pas dans le raisonnement : ces acheteurs ne se considèrent pas comme des acheteurs d'un marché... ils connaissent quelqu'un qui leur donne accès à cette source de produits, et se glissent dans le cercle des bénéficiaires en versant une somme parfois élevée pour leur acquisition.

⁴ Ce caractère « limité » ressort de la comparaison avec d'autres produits et types de certifications, le vin, les fromages, les AOP, le bio, l'agriculture raisonnée, les normes de qualité sanitaire ou industrielles...

⁵ Le réseau compte 4 magasins, un à Casablanca, un à Mohammedia, un à Fez et un autre à Larache.

un produit de coopérative marocaine. Les grands produits phares de l'agriculture marocaine comme le safran de Taliouine ne sont pas disponibles. Sur le site de vente en ligne Maroc Taswiq, l'Appellation d'Origine Protégée « safran de Taliouine » n'est pas mentionnée.

La distribution et la commercialisation de ces produits semblaient donc constituer le maillon faible du développement attendu des appellations d'origine.

Les conditions d'enquête

J'ai été particulièrement bien accueillie au CRRA de Tanger. J'ai été invitée comme tous les autres chercheurs de l'INRA à participer et exposer mes travaux aux différentes réunions de préparation du schéma directeur qui avaient trait soit à l'économie et la sociologie rurale, soit aux questions de qualité des produits agricoles et d'élevage, et en particulier les produits de terroir, un axe thématique clef au sein de l'INRA marocain, ce qui m'a permis de faire connaissance rapidement avec tous les chercheurs du « réseau » INRA engagés de près ou de loin sur les thématiques « terroir » quelles que soient leurs disciplines.

Avec un collègue, Boughaleb Farahat Laroussi, nous avons préparé des prospectus sur la notion de signe de qualité (Laroussi and Teil, 2013a, b) pour le salon de l'agriculture marocain (le SIAM). J'ai été associée à diverses missions de terrain dès mon arrivée, ce qui m'a permis de visiter des exploitations et de nombreuses coopératives.

Cet accueil a facilité l'accès au terrain, mais n'en a pas levé toutes les difficultés.

Je n'ai pas rencontré de chercheur en sciences humaines à l'INRA qui pratique l'enquête de terrain, sinon via des questionnaires très fermés et l'analyse statistique brute des résultats. Ce sont d'ailleurs souvent des stagiaires à qui l'on confie ces travaux et les résultats de dépouillement sont souvent très arides et réducteurs. Il m'a été presque impossible de trouver un interprète pour m'accompagner dans mes déplacements et contacts avec la population pour recueillir les habitudes marchandes. J'ai accompagné un étudiant du CRRA dans une telle enquête de terrain ; mais, aussi intéressé et intéressant ait-il été, ses traductions étaient parcimonieuses et très peu fidèles. Peut-être est-ce sa formation technique qui ne l'avait jamais confronté aux questions méthodologiques des sciences sociales. Il est aussi particulièrement difficile de trouver des retranscripteurs pour les entretiens sur place, tous ceux à qui j'ai donné des bouts d'essai ont renoncé malgré des propositions tarifaires que tout le monde a toujours jugé a priori particulièrement alléchantes.

Les difficultés du terrain ne se limitent pas à ces aspects linguistiques. Les entretiens montrent des acteurs à la fois bavards, et sans que l'on puisse savoir ce qui reste parole ou ce qui rapporte des actions. Curieusement ils sont aussi taiseux, et soit ne se confient pas à l'enquêteur, soit n'ont rien à dire ou ne sont pas concernés, touchés par le sujet abordé : la notion de qualité et son amélioration, par exemple. L'enquête par entretiens, une technique très efficace et intéressante sur d'autres terrains, montre alors de très rapides limites, tout en rehaussant l'intérêt du sujet : pourquoi les acteurs ne semblent-ils pas touchés par les questions de qualité et de sa mise en valeur ? Comment parvenir à les faire s'exprimer ? Le cas échéant, comment les y rendre plus sensibles et attentifs ?

Le diagnostic

À l'automne 2012, un diagnostic s'impose dont je ferai plus tard part à une table ronde organisée par l'Agence de Développement Agricole au SIAM, début 2013 : le Maroc dispose d'un fort potentiel de produits de terroir, et il existe au moins à Tanger, mais aussi dans les autres villes plus ou moins grandes du Maroc, une clientèle intéressée par ces produits « de terroir » ; malgré cela, le développement des produits de terroir de qualité certifiée semble piétiner. Les produits certifiés d'origine ne sont pas distribués ; les signes d'IGP peuvent même ne pas être affichés sur les produits quand bien même la production est certifiée ; il n'existe guère de distribution de ces produits, et ce n'est sans doute pas uniquement par manque de communication et diffusion de l'existence des signes de qualité.

La question de la preuve de la qualité, le défaut de « confiance » sont certainement des éléments qui empêchent ou ralentissent considérablement l'essor des certifications et les dynamiques qualitatives qui permettent l'acquisition de valeur par les productions locales.

Il reste cependant difficile d'aller plus loin à cause des conditions d'enquête, absence de distribution, problèmes linguistiques, entretiens relativement inefficaces et sans doute inadaptés, qui ne permettent pas bien d'affiner ce diagnostic et d'aller plus loin. Pour ce faire, il faut changer de technique de recherche. L'observation participante permet un accès à ces données qui ne passent pas en entretien ; mais elle ne permet pas de pallier les difficultés liées à la relative absence ou circonscription de la notion de qualité. Car si les produits de qualité ne se vendent pas, c'est bien parce que les consommateurs comme les producteurs ne lui accordent pas d'attention.

Un tel diagnostic invite à prôner une augmentation de la communication autour des certifications de qualité. La communication semble en effet propre à éveiller l'attention, mais peut-elle résoudre la question de la « confiance » qui leur fait défaut ? Non sans doute, car une communication insistante sur des objets suspects semble plus propice à développer la suspicion qu'à l'enrayer.

Dès lors peut-on dépasser ce diagnostic ? Comment peut-on aller plus loin et ainsi approfondir le sujet et faire des recommandations plus élaborées pour susciter le développement que tout le monde attache aux certifications de produit ?

La recherche par enquête rencontre ici ses limites. Le défaut d'attention ne lui permet pas d'aller plus loin, d'approfondir ses conclusions, faut de pouvoir collecter des données exploitables. Il faut en venir à une recherche plus active, plus impliquée dans la production du changement attendu pour en suivre les contours. Cette démarche oblige alors aussi à s'engager dans un autre mode d'interactions avec les acteurs.

2. De la recherche « appliquée » à la recherche « impliquée »

Depuis quelques dizaines d'années de nouvelles façons de penser la science et ses interactions avec la société ont émergé, avec la sociologie des sciences et des techniques tout d'abord, puis avec l'émergence des sciences de l'environnement et la place centrale accordée à l'éthique ensuite (Akrich et al., 2006; Callon, 1981; Gibbons et al., 1994; Latour, 1989) (Dedeurwaerdere, 2013; Latour, 2007). Cette autre façon de faire de la recherche insiste notamment sur l'incertitude et l'instabilité du monde, la nécessité de rompre la distance imposée par les chercheurs avec la « société », d'abolir les frontières disciplinaires, d'introduire une dimension éthique dans le jugement de la pertinence des orientations proposées par les scientifiques. Ce faisant elle met en cause la vision traditionnelle, positiviste de concevoir la production des connaissances.

Dans la vision positiviste de la science, la recherche est distante, observatrice d'un monde qui lui est indépendant. Elle se rend aussi objective, factuelle et descriptive que faire se peut, à l'abri des choix et orientations à prendre. A l'heure de produire des changements, innover, cette recherche dite « fondamentale » est enrichie d'une consœur, la recherche « appliquée », qui affronte d'autres défis. Elle n'est plus simplement descriptive d'un monde déjà là, mais à la recherche de solutions à des problèmes qui lui sont soumis. Dans la mesure où elle en reconnaît la pertinence - à moins qu'elle n'y soit indifférente, elle doit produire une ou des solutions et dès lors affronter la question du bon choix des orientations qu'elle entend conduire. Ce point est la source des récentes disputes qui alimentent le « débat science-société », car elle n'est pas la seule à prétendre décider de ces bons choix, ni même la seule productrice de solutions. Or, de leur côté, les chercheurs experts « appliqués », forts de leur « objectivité » et indépendance, soutiennent que les solutions qu'ils proposent sont les meilleures. Ils interprètent les récalcitrances et le manque d'enthousiasme des acteurs à reconnaître cette supériorité par l'irrationalisme, des éléments néfastes de psychologie sociale ou le brouillage de la communication... Toute une gamme de « freins et résistances » sont sans cesse inventoriés pour expliquer les défauts de diffusion des innovations scientifiques (Callon et al., 2001).

La mise en cause dont la science positive a fait l'objet depuis la fin du 20^e siècle a amené la recherche à atténuer la frontière que les sciences positives dressent entre le vrai et le faux, les chercheurs et les acteurs, et reconnaître que ces derniers peuvent aussi être des chercheurs et proposer eux aussi des solutions acceptables aux problèmes dont elle peut être chargée.

Réciproquement, alors que les acteurs étaient reconnus dans leurs activités de chercheurs, la recherche « appliquée », auparavant délégataire subalterne de la recherche « fondamentale » chargée de la mise en œuvre des « bonnes » solutions, est devenue une recherche « impliquée » dans les deux sens d'engagée dans la défense de certains choix, et aussi engagée dans l'action concrète de terrain avec les acteurs. Les chercheurs sont devenus des acteurs.

Une autre façon de faire de la recherche a ainsi émergé, avec des dispositifs qui ne cherchaient plus à séparer le monde de l'observateur, les chercheurs et les acteurs, mais au contraire à les faire discuter ensemble, tels les focus groups et autres dispositifs de « recherche-action » dont le nom témoigne bien du rapprochement entre les deux espèces précédemment séparées.

Dans la recherche « impliquée », les chercheurs s'engagent au service de choix et d'orientations dont ils doivent défendre la pertinence. Les choix sont en effet toujours pris dans un débat critique sur les solutions et les moyens qu'elles mettent en œuvre, alimenté par leurs collègues mais aussi et surtout par les acteurs. La distance qu'entretiennent les experts avec les acteurs s'érode.

La science « impliquée » abolit l'idée de différences essentielles, intrinsèques, de capacités ou compétences définitivement acquises qui sépareraient les chercheurs et les acteurs ; elle ne laisse subsister que des différences de degré de maîtrise ou d'accumulation de ressources. Le rapprochement entre science et société dans la science « impliquée » va de pair avec celui des deux protagonistes : « Les acteurs sont eux aussi des chercheurs ! ». Oui, mais cette phrase est excessive. Tous les acteurs ne sont pas des chercheurs, tous ne sont pas engagés dans cette activité d'explicitation de notre monde et certains le sont plus que d'autres. Il faut aussi retourner la phrase, « les chercheurs sont aussi des acteurs » ; les chercheurs ont besoin d'être des acteurs pour comprendre les enjeux et les contours des situations. L'indépendance et la distance sont ici synonymes d'incompétence ou d'incompréhension.

Une incompatibilité à dépasser

Sciences impliquée et positive reposent chacune sur des principes clairement antagonistes : l'indépendance source d'objectivité exigée par la seconde est proscrite par les premiers qui insistent au contraire sur le nécessaire recours à des techniques d'immersion, comme l'observation participante. Réciproquement l'engagement dans les situations de la première est nuisible pour les seconds. Faut-il choisir entre les deux ?

Les sciences impliquées ne font pas les mêmes hypothèses sur le monde que les sciences positives. Les sciences positives séparent la connaissance et l'action, l'abstrait et le concret, la théorie et l'expérience, les recherches fondamentale et appliquée ; toutes ces différences n'ont pas de sens dans les sciences impliquées. Leurs dispositifs de recherche sont eux aussi différents. Il ne s'agit plus de décrire dans le plus grand détail un monde indépendant de soi et que l'on observe, en vérifiant que la description concorde avec ce réel indépendant, mais de produire ce monde ce qui exige un fort engagement dans l'action ou l'expérience.

Les deux sciences ne produisent pas les mêmes représentations : la science positive stabilise des représentations du monde, tandis que la science impliquée cherche à le transformer, et à le produire sans cesse. Les deux sont de plus mutuellement nécessaires : les sciences positives réduisent l'expérience pour mieux cerner la similitude des différentes expériences tandis que les sciences impliquées s'attachent à particulariser et différencier ces mêmes expériences (Callon, 1999). Choisir l'un des deux c'est se condamner à l'idiosyncrasie de chaque situation particulière ou à une réduction désincarnée « théorique » du monde ; dans les deux cas, il est impossible ou difficile d'agir, d'orienter l'action pour produire des changements jugés souhaitables.

Plutôt que les séparer, il semble plus judicieux de faire coexister les deux et d'en articuler les productions. Une telle coexistence requiert des dispositifs de recherche adaptés qui conjuguent l'immersion de terrain dans l'expérience et l'action particulière et la prise de distance qui permet d'additionner les expériences et de les enrichir.

Vers un dispositif expérimental de Recherche Action Radical

Le dispositif de recherche doit faciliter l'attachement et le détachement, c'est-à-dire la circulation pour les acteurs comme pour les chercheurs de l'implication dans les situations vers la prise de distance et le rapprochement d'autres expériences similaires. Ces mouvements exigent une absence de borne ou frontière *a priori* dans les rapprochements et les éloignements mutuels. De la même façon que les chercheurs demandent à pouvoir se distancier au risque d'être pris pour des « philosophes sans prise avec la réalité », les acteurs peuvent exiger que les chercheurs se « mouillent » et s'engagent dans le cambouis des situations les plus particulières quand bien même les chercheurs se sentent alors mal à l'aise, pris par des enjeux auxquels ils veulent continuer de pouvoir s'échapper.

Il existe quelques dispositifs qui tentent de produire cette articulation et tout particulièrement les focus groups inventés par la recherche ou la discussion critique particulièrement active dans l'art, la science, l'histoire... Les deux ont pour inconvénient d'arrêter l'appréhension du monde à des représentations verbalisées qui requièrent une certaine réflexivité et du temps ; or les acteurs sont souvent pris dans l'urgence de la pratique où la verbalisation, mais aussi l'attention sont réduites.

La recherche appliquée a elle aussi mis en place des dispositifs visant à produire et accompagner le changement et notamment des structures de formation et de conseil. Là encore, l'engagement dans l'action se trouve limité ; ils exigent des acteurs qu'ils s'approprient les innovations et prennent le relai de la recherche dans la « diffusion » des innovations.

Ne peut-on mettre en place un dispositif de recherche action plus radical qui s'appuie sur la notion d'observation participante pour surmonter cette limite en permettant à la recherche de se plonger dans la pratique irréfléchie ou peu réfléchie telle que décrite par P. Bourdieu (Bourdieu, 1980) et qui échappe au compte rendu et à la discussion ?

Sur ces principes, nous avons décidé avec des acteurs marocains, de monter une expérimentation sociale qui est à la fois un projet associatif de développement et un projet de recherche sur le développement. Le changement de proposition traduit l'objectif : le dispositif doit faciliter et même induire les rapprochements, tout comme les prises de distances, le recul, que ce soit pour les chercheurs ou les acteurs.

3. ADRaR

ADRaR est une association dont nous avons déposé les statuts (cf annexe Les statuts de ADRaR) auprès de l'administration marocaine qui nous a remis le récépissé de dépôt le 1 novembre 2013 dernier. C'est aussi un dispositif de recherche.

Un dispositif de recherche action radical

Pour répondre aux exigences ci-dessus, le dispositif ADRaR est composé de deux éléments étroitement entremêlés : une boutique, c'est-à-dire un acteur économique qui produit de la valeur en achetant et revendant des produits de l'agriculture et un Conseil qui prolonge la réflexion autour de cette production de valeur en élargissant l'expérience sur laquelle elle s'appuie à d'autres expériences, comme le font les focus groups.

ADRaR est un dispositif d'expérimentation sociotechnique : il met en œuvre le développement que l'on aspire à produire, et en constitue « l'épreuve d'existence ». La boutique sélectionne des produits, met en valeur leurs qualités auprès des clients qui décident ou non de les acheter ; réciproquement, elle sélectionne des demandes des clients et les fait valoir auprès des producteurs. Elle tente de générer l'attention envers la qualité des produits pour alimenter leur mise en valeur.

Les difficultés et enseignements qui surgissent du fonctionnement de la boutique alimentent la réflexion de différents collectifs : l'équipe boutique chargée d'en assurer le fonctionnement au jour le jour, le Conseil ADRaR qui prend en charge les problèmes plus difficiles à résoudre, parce qu'ils nécessitent l'intervention d'un cercle plus large d'acteurs et le Bureau Exécutif chargé de pérenniser l'ensemble du dispositif.

Le Conseil est composé de représentants de la société civile, producteurs, distributeurs, membres de l'administration, experts et chercheurs, réseaux d'expériences, consommateurs, répartis en groupes de travail spécialisés. Ces groupes de travail sont plus que des focus groups : ils ne forment pas qu'un espace de réflexion, ils lui associent une capacité d'action et de résolution des problèmes qui surgissent et lui sont soumis, de même qu'une capacité à réorienter les actions menées dans le cadre de la boutique.

L'éthique

Le projet abrite un collectif de personnes engagées dans les activités de l'association, que ce soit au titre de la boutique, du Bureau Exécutif ou du Conseil, et également un ensemble d'adhérents réunis en assemblée générale. Chacun de ces collectifs discute la pertinence des actions engagées par l'association et assure ainsi la vigilance critique de ses activités.

Un dispositif d'articulation des expériences plurielles du développement

ADRaR n'est pas qu'un ensemble d'adhérents. C'est aussi une boutique dont chacun des clients et chacun des fournisseurs contribue et expérimente ainsi le développement durable objectif de l'association. Elle est le lieu d'une expérience plurielle de ce développement. De celle-ci surgissent un vaste éventail de questions et problèmes qui sont discutés par les différents collectifs de l'association : Bureau Exécutif, Equipe Boutique, Conseil, Assemblée Générale des adhérents.

Un dispositif « d'expérimentation »

ADRaR est un dispositif de recherche action : il associe les chercheurs et les acteurs et facilite le passage de l'action située menée autour de la boutique vers d'autres expériences similaires, grâce au Conseil et à l'inscription de celui-ci dans des programmes de recherche visant eux aussi à inventer et produire le développement rural.

C'est un dispositif d'expérimentation du développement rural : il produit de l'action et de la réflexivité sur cette action qui permet de l'orienter ou de la réorienter.

Contrairement aux dispositifs des sciences positivistes expérimentales, l'expérimentation ne vérifie pas une concordance entre une représentation dite « théorique » et le « réel ». Le développement rural n'est pas un objet qui préexiste ; comme tous les objets des sciences « impliquées », il est quelque chose à inventer, produire et pérenniser.

C'est un dispositif ancré dans une expérience particulière mais déjà plurielle, celle de la distribution des produits sélectionnés par la boutique, qui contribue à mettre en place un développement rural situé dans la sphère délimitée de son action. Cette expérience est ensuite analysée grâce aux groupes de travail et rapprochée d'autres expériences jugées similaires que leurs membres viennent y apporter, contribuant ainsi à l'enrichissement de l'expérience d'ADRaR et également à son élargissement et sa diffusion.

Faciliter l'émergence de toutes les qualités des produits

Le dernier point à ajuster concerne le lien entre qualités des produits et développement rural ? Y a-t-il des qualités de produits plus propres que d'autres à alimenter le développement durable attendu : une qualité agronomique, gustative, sanitaire, de terroir... ? Tous les registres de qualité sont propres à apporter de la valeur aux produits ; toutefois sur la question de la qualité agronomique, nous avons fait un choix, celui de l'agriculture agro-écologique qui semble mieux adaptée aux régions montagneuses et aux terres parfois pauvres de la région. Nous avons aussi privilégié le caractère agriculture biologique pour aller à la rencontre de l'idée de « beldi ».

Certaines de ces qualités font l'objet de certifications, comme le bio, le terroir, la qualité sanitaire. Mais les certifications de produits sont rares, et les normes pas toujours appliquées. C'est alors la boutique qui, par ses sélections de produits et l'information qu'elle apporte sur les systèmes de production contribue à attirer l'attention des clients et forger la confiance des clients dans les produits. Finalement, ADRaR s'apparente aussi à un Système Participatif de Garantie : c'est un espace de sélection et de discussion critique qui produit et analyse en continu la qualité des produits.

L'insertion de ADRaR dans des programmes de recherche et réseaux d'expériences

ADRaR associe étroitement la recherche à l'action ; dispositif mêlant participation et observation, il permet aux chercheurs à la fois de se plonger dans l'action et de prendre un recul réflexif par rapport à cet engagement grâce au rapprochement d'expériences similaires tout particulièrement dans les groupes de travail, en côtoyant les membres de l'administration, des chercheurs et des acteurs engagés dans des programmes similaires. Il associe ainsi le réseau Terre et Humanisme, le programme ANR Transmed Medd Inn

Local, le séminaire « attachement-le livre » qui dédie en ce moment ses activités à la recherche engagée. D'autres programmes sont en cours de montage.

Un projet en construction

La première phase de mise sur pieds du projet ADRaR est bouclée : l'association existe, elle a été reconnue par les pouvoirs publics marocains le 1 novembre 2013, son bureau exécutif se réunit régulièrement et une trentaine de personnes ont déjà pris une adhésion ; elle dispose d'une boutique ouverte à tous et s'appuie sur un mailing d'une centaine de clients. ; elle s'approvisionne auprès des producteurs ruraux, des coopératives, de domaines agricoles conduits en agroécologie et pour les produits carnés, de petites entreprises d'élevage et de transformation. Une nouvelle étape s'est ouverte qui consiste à mettre en place le Conseil et en structurer le fonctionnement autour de thèmes de travail précis comme notamment, l'accompagnement des producteurs vers les normes sanitaires, une agriculture plus respectueuse de l'environnement, un commerce plus équitable, l'amélioration de la logistique et du conditionnement, la sensibilisation des consommateurs à la qualité des produits, la lutte contre l'érosion de l'agrobiodiversité des semences et celle des races d'élevage. Une trentaine de personnes (cf. annexe composition prévisionnelle du Conseil ADRaR) ont d'ores et déjà accepté de joindre ce conseil. Le Conseil doit se constituer au fil de l'année 2014, mais une première mise en place est prévue fin janvier au cours d'une réunion où le fonctionnement de l'association sera présenté à un public de chercheurs, experts et représentants de l'administration et de la société civile. Les étapes suivantes consisteront à constituer les groupes de travail et chercher avec eux à surmonter les difficultés petites et grandes soulevées par le fonctionnement de la boutique.

Relations avec la recherche au Maroc et ailleurs

ADRaR a suscité un vif intérêt de la part de l'association AMABIO pour le développement de l'agriculture biologique au Maroc, mais aussi des chercheurs de l'INRA intéressés par les produits de terroir.

Nous espérons développer dans les mois qui viennent les relations avec l'administration et surtout la recherche pour la mise en place du Conseil d'ADRaR. Des contacts sont en cours avec le FIBI (Suisse), les Universités de Namur, Louvain et Bruxelles).

4. Conclusion

L'état marocain s'est récemment doté d'instruments législatifs destinés à alimenter un développement rural durable, grâce à la protection de l'agriculture biologique et de ses produits de terroir. L'analyse de leur développement est un thème en émergence au Maroc, que ce soit dans la recherche ou dans la société civile où ils ne sont guère connus.

Cinq ans après la parution de la loi sur les signes de qualité, on compte 21 Appellations d'Origine et Indications Géographiques Protégées ; mais ces signes de qualité tardent à s'imposer comme tels et font l'objet des mêmes méfiances que les qualités qu'ils entendent protéger, réduisant à peu de chose les efforts de communication destinés à les faire connaître.

Pour aller plus loin, continuer de comprendre les dynamiques qui se nouent dans la mise en valeur de la qualité des produits, nous avons choisi de mettre en place un dispositif de recherche action, l'association ADRaR. Il offre à la recherche et aux acteurs des possibilités de réflexion et de prise sur le développement que la recherche classique, positive, ne peut apporter.

Aux chercheurs, il apporte quantité d'informations sur les difficultés petites et grandes rencontrées par les tentatives de mise en valeur des productions agricoles locales, mais aussi des arènes de discussion des solutions qui peuvent y être apportées.

Aux acteurs préoccupés par le développement rural durable, il donne des moyens d'action démultipliés par les interconnexions qu'il établit avec les pouvoirs publics, la recherche et des représentants de professionnels dans un pays où les interprofessions sont encore absentes.

Nous souhaitons et avec nous l'ensemble des adhérents de l'association que ce dispositif devienne un outil de recherche et de développement concerté où la recherche puisse travailler dans les meilleures conditions en synergie avec les acteurs.

Références citées

2008. "Dahir n° 1-08-56 du 17 joumada I 1429 (23 mai 2008) portant promulgation de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques.", *Bulletin Officiel n° 5640 du Jeudi 19 Juin 2008*.
2013. "Dahir N°1-12-66 du rabii 1 1434 portant promulgation de la loi n° 39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques", in: Maroc, R.d. (Ed.). *Bulletin officiel*, pp. 1338-1342.
- Akrich, M., Callon, M., Latour, B., 2006. *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Presses de l'Ecole des Mines, Paris.
- Ater, M., Hmimsa, Y., 2011. "Agrosystème et agrodiversité : du concept au terroir", *Regards sur les patrimoines et les terroirs ds jbala. Actes du 3° forum international Planète Terroirs à Chefchaouen, Maroc, 2010*, pp. 64-78.
- Ater, M., 2013. "Agrodiversité des agroécosystèmes traditionnels du pays Jbala (Rif, Maroc) et produits de terroirs", in: Ilbert, H.l.n., Tekelioglu, Y., Çagatay, S., Tozanli, S. (Eds.), *Indications Géographiques, dynamiques socio-économiques et patrimoine bio-culturel en Turquie et dans les pays méditerranéens - Options méditerranéennes* [Série A : Séminaires Méditerranéens 2013 - Numéro 104](#), pp. 197-208.
- Ater, M., Hmimsa, Y., 2013. "Agriculture traditionnelle et agrodiversité dans le bassin versant de l'Oued Laou", in: Bayed, A., Ater, M. (Eds.), *Du bassin versant vers la mer : Analyse multidisciplinaire pour une gestion durable. Travaux de l'Institut Scientifique, Rabat, série générale, 2008, n°5*, pp. 107-115.
- Bourdieu, P., 1980. *Le sens pratique*. Editions de Minuit.
- Callon, M., 1981. "Pour une sociologie des controverses technologiques". *Fundamenta Scientiae* 12, 381-399.
- Callon, M., 1999. "Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage: la double stratégie de l'attachement et du détachement". *Revue de sociologie du travail* 41, 65-78.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001. *Agir dans un monde incertain - essai sur la démocratie technique*. Seuil, Paris.
- Chentouf, M., 2013. "Ressources génétiques locales", communication faite, 17 pp.
- Chimi, H., 2001. "Qualité des huiles d'olive au Maroc : enquête nationale et analyses au laboratoire". *Transfert de technologie en agriculture* 79.
- Dedeurwaerdere, T., 2013. *Les sciences du développement durable pour régir la transition vers la durabilité forte*, rapport pour Rapport préparé dans le contexte de l'appel d'offre sur la rédaction d'un « Rapport scientifique sur l'organisation de la science », avec le soutien du Ministre du Développement durable et de l'Administration publique du gouvernement wallon.

Djè, Y., Heuertz, M., Ater, M., Lefebvre, C., Vekemans, X., 2007. "Evaluation de la diversité morphologique des variétés traditionnelles de sorgho du Nord-ouest du Maroc". *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 11, 39-46.

El Oualkadi, A., Ater, M., Laucou, V., Boursiquot, J.M., Lacombe, T., Peros, J.P., This, P., 2011. "Study of genetic relationships between wild and domesticated grapevine in the north of Morocco". *International Journal of Biodiversity and Conservation* 3, 512-526.

Gibbons, M., Limoges, C., Nowotny, H., Schwartzman, S., Scott, P., Martin, T., 1994. *The new production of knowledge -- The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. Sage, Londres.

Hmimsa, Y., Ater, M., 2008. "Agrodiversity in the traditional agrosystems of the Rif mountains (north of Morocco)". *Biodiversity* 9, 78-81.

Hmimsa, Y., Aumeeruddy-Thomas, Y., Ater, M., 2012. "Vernacular Taxonomy, Classification and Varietal Diversity of fig (*Ficus carica* L.) Among Jbala cultivators in Northern Morocco". *Human Ecology* 40, 301-313.

Laroussi, F., Teil, G., 2013a. "Les Signes de qualité". *Prospectus pour le stand de l'INRA du Maroc au Salon International de l'Agriculture de Meknès*.

Laroussi, F., Teil, G., 2013b. "Une certification « beldi » pour compléter la protection du patrimoine alimentaire marocain". *Prospectus pour le stand de l'INRA du Maroc au Salon International de l'Agriculture de Meknès*.

Latour, B., 1989. "Quel rôle la société peut-elle jouer dans les sciences ?", in: Serres, M. (Ed.), *Elements d'histoire des sciences*. Bordas Cultures, Paris.

Latour, B., 2007. *Changer de société, refaire de la sociologie*. La Découverte, Paris.

Sarter, G., 2004. "Entre beldi et roumi : les préférences des consommateurs urbaine et production de poulets au Maroc". *Cahiers Agricultures* 13, 75-78.

Simenel, R., 2009. "Beldi / Roumi : une conception marocaine du produit de terroir, l'exemple des Aït Ba'amran de la région de Sidi Ifni", p. 11.

Zantar, S., Chentouf, M., Laglaoui, A., 2008. "Caractérisation des procédés de fabrication du fromage artisanal de chèvre et évaluation de sa qualité hygiénique et de sa composition physico-chimique", p. 9.

Annexes

A1 : Composition prévisionnelle du conseil ADRaR et premier essai de composition des groupes de travail

A. Sensibilisation du consommateur

1. Ayyoub El Ouadi (cuisinier)
2. Jean-Daniel Polier (Equipe boutique ADRaR)
3. Mme Bennani représentante des consommateurs
4. Christiane Duffau (Vice Présidente)
5. Salima Benmoussa (Secrétaire Générale)

B. Agrobiodiversité : Races et espèces locales

6. Mouad Chentouf (Chercheur CRRRA Tanger)
7. Mohammed Ater (Chercheur Univ Tétouan)
8. Younès Hmimsa (Chercheur Larache)

C. Questions sanitaires

1. Mustafa moussaid (ONSSA sécurité sanitaire, végétaux)
2. Hicham Hassani (ONSSA sécurité sanitaire, direction services vétérinaires)
3. Enrico Zalbo (Directeur de Caseificio Italia)
4. Geneviève Teil (Présidente)
5. Dr de coopérative

D. Problèmes logistiques : collecte et emballages

6. Mme Laghzaoui (La Vie Claire)
7. Salaheddine El Azzousi (représentant de coopérative, SPG)
8. Hakima Zbar
9. Christiane Duffau (Vice Présidente)
10. Dr de coopérative

E. Agriculture et agroécologie

11. Représentant de l'association Terre et humanisme
12. Jérémie Dufétel (formateur agroécologie)
13. Line Louah (Université de Bruxelles)
14. Rajae Alami (AMABIO)
15. Annie Mellouki (Réseau des Initiatives en Agroécologie au Maroc)
16. Allal Chibane Représentant de l'agriculture biologique, Ministère de l'Agriculture)
17. Mohammed el Abbouch (Association Ahlam)
18. Rik van der Poten (agriculteur, chef de projet développement Mali)

F. Equitabilité

19. Oussama Louah (Trésorier)
20. Geneviève Teil (Présidente)
21. Yves Gomez (banquier, à la retraite)
22. Anne-Marie Demtchenko (représentant boutique)
23. Dr de coopérative

Autres personnalités

1. Agnès Guillard ou son associé (DIMA terroir maroc)
2. Aziz charai, production de canards fermiers à Ifrane, représentant des producteurs

A2 : Les centres de l'INRA où l'on travaille sur les produits et les certifications de terroir, et le bio

Produits	Groupes	
	Caractérisation	Valorisation
	Coordonateur de M. El Antari	Coordonateur de M. Boukssaim
Fruits et légumes : cactus, dattes, raisin, agrumes	Harrak Sedki, Boujghagh, Lalaoui	Salih, Jbilou, Fakhour, Bahri, Bouksaim
Huiles : cactus, olive, argane	El Antari , Yasmina, Bouzoubaa, El moudni, Mdaghri Alaoui, Gaboun, Bahloul	El Gharras, El Antari, Boukssaim, Mdaghri Alaoui, Bouzoubaa,
PAM, Truffes	Alfaiz , Lage, Chergaoui, Moutiq, Zantar, Mdaghri Alaoui, Thami Alami, Gaboun	Boukssaim, Karra
Céréales		Tagouti, Saidi, Boukssaim
Produits d'origine animale : viande, miel, fromage	Lalaoui, Noutfia	Boukssaim, Benali, Gaboun, Zantar
légumineuses	Benbrahim	Hilali, Gaboun.

Groupe caractérisation

CRRRA Rabat	CRRRA Marrakech	CRRRA Tanger	CRRRA Meknès	CRRRA Agadir	CRRRA Errachidia
Mme : Mdaghri Aloui Gaboun Bahloul Lage Moutiq Thami Alami Benbrahim MM : Alfaiz	Mme Harrak MM : Lalaoui El Antari El Moudni	M Zantar	M Chergaoui	Mme Bouzoubaa MM : Sedki Boujghagh	M Noutfia

Il faut rajouter M. Chentouf, (CRRRA de l'INRA de Tanger) races locales de bovins, ovins et caprins.

Groupe valorisation

	Marrakech				
Mme : Salih Mdaghri Aloui Saidi Benali, Gaboun Hilali MM : Boukssaim Tagouti,	M El Antari	M Zantar	MM : Jbilou Fakhour Bahri	M El Gharras,	Mme Bouzoubaa M Karra

L'agriculture biologique

Kenny Lahcen (Enseignant chercheur, IAV CHA/Agrotech, Agadir, Maroc)

Kahlid Azim, (INRA Agadir, Agriculture biologique et Gestion des Déchets Organiques)

A3 : Le dossier de dépôt de l'association ADRaR



Association **ADRaR**

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 5 du dahir du 3 jourmada I 1378 (15 Novembre 1958) réglementant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par la loi n° 75-00 promulguée par le Dahir n° 1-02-206 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) les soussignés déclarent la création d'une association ayant pour dénomination «ADRaR» .

Le but de cette association consiste dans le développement d'une agriculture durable ,responsable et solidaire, génératrice de revenus pour les exploitants ruraux, et contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Le siège social de l'association est fixé au 20b rue Ain Hayani Dradeb, 2 Tanger, Maroc

Les administrateurs sont MM :

- Geneviève Teil, Présidente
- Salima Benmoussa, Secrétaire Générale
- Abdeslam El Azzaoui, Secrétaire général adjoint
- Oussama Louah, Trésorier
- Ahmed Loudiyi, Trésorier Adjoint

Pièces Jointes :

- Les Statuts de l'Association
- Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive
- La Liste des membres du bureau exécutif

Signatures

Présidente de l'association

Fait à Tanger,

le 07 Octobre 2013

Trésorier

Fait à Tanger,

le 07 Octobre 2013



Geneviève Teil

Oussama Louah



1/1



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Tanger le 04 Octobre 2013

Présents :

Oussama Louah
Mohammed el Abbouch
Christiane Duffau
Geneviève Teil
Salima Benmoussa
Christiane Duffau
Ahmed Loudiyi
Abdessalam El Azzaoui

L'an Deux mille Treize et le Quatre Octobre à Seize heures Trente les fondateurs de l'association dénommée "ADRaR" se sont réunis à 20b rue Ain Hayani Dradeb, 2 Tanger, Maroc en assemblée générale constitutive, sur convocation de Mme Geneviève Teil et M. Mohammed el Abbouch, en leur qualité de membres de la commission préparatoire.

L'assemblée constitutive procède à la désignation de son bureau :

Mme Geneviève Teil est désignée comme président de séance

M. Mohammed El Abbouch est désigné comme secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet d'association et des statuts
2. Adoption des statuts,
3. Election du bureau exécutif

Le président expose ensuite les raisons de la constitution de l'association et les principales caractéristiques des statuts. Il donne la parole à tout membre de l'association désirant la prendre. Après discussion et échanges de vues, et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} résolution: Les statuts sont soumis à l'assemblée générale qui les adopte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Association **ADRaR**

2^{ème} résolution: L'assemblée générale procède à l'élection du bureau exécutif. Le résultat est le suivant :

Le bureau exécutif est composé de

- Geneviève Teil, Présidente
- Salima Benmoussa, Secrétaire Générale
- Abdeslam El Azzaoui, Secrétaire général adjoint
- Oussama Louah, Trésorier
- Ahmed Loudiyi, Trésorier Adjoint

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



مجلس مقاطعة الدینة
 ★ المكتب المركزي ③ ★
 اطع على صحة توقيع
 Vu pour la Législation des Signatures apposé par
 M. Oussama Louah
 السيد Oussama Louah
 C.I.N. 1371
 رقم التسجيل : 1371
 N° d'Enregistrement
 الذين عرفوا بانفسهم ووقعوا بحضرتنا
 Dont l'identité a été Justifiée et qui sont signé devant nous
 Tanger le
 طجة في



10 شهر 2018

Geneviève Teil

Oussama Louah



Statuts de l'association **ADRaR**

TITRE I : Constitution, objet, siège social, durée

Article 1 : constitution et dénomination

L'association est dénommée **ADRaR**.

Article 2 : Objet

Le but de cette association consiste dans le développement d'une agriculture durable, responsable et solidaire, génératrice de revenus pour les exploitants ruraux, et contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Article 3 : Moyens d'action

L'association agit auprès de tous les acteurs qui contribuent à l'émergence de marchés de produits agricoles durables, responsables et solidaires (CARDS) :

- par l'information et la sensibilisation des consommateurs et du public ;
- par la sensibilisation et la formation des professionnels de l'alimentation, ainsi que des agriculteurs et distributeurs.

Article 4 : Siège social

Son siège social est situé au

20b rue Ain Hayani
Dradeb, 2.
90000 Tanger, Maroc

Le siège social peut être transféré par simple décision du Bureau Exécutif et sous réserve de la ratification par l'assemblée générale.

Article 5 : durée de l'association

L'association est constituée sans limite de durée.

TITRE II : composition

Article 6 : les membres

L'association se compose de membres d'honneur et de membres adhérents.

Article 7 : conditions d'adhésion

Pour adhérer à la présente association, il faut impérativement :



- adhérer aux présents statuts et respecter le règlement intérieur.
- présenter une demande au président de l'association qui sera par la suite validée ou rejetée après étude.
- être à jour de sa cotisation annuelle dont le montant pourra être révisé annuellement.

Article 8 : perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par

- le décès, la démission adressée au président de l'association.
- La radiation de tout adhérent qui détournerait les objectifs et l'éthique de l'association peut être soumise au bureau exécutif qui en décide par un vote de la majorité des 2/3 de ses membres.

TITRE III : Administration et fonctionnement

Article 9 : mode de décision

Les organes de l'association sont

- l'assemblée générale
- le bureau exécutif

Article 10 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des membres en situation régulière et se réunit au moins une fois par an.

Elle entend, discute et vote le rapport d'activités annuel et enrichit les lignes directrices du programme d'activités pour l'année suivante.

Elle procède à l'élection des membres du bureau exécutif pour la durée de 4 années.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Article 11 : Le bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif est choisi par l'assemblée générale. C'est l'organe exécutif de l'association. Il met en œuvre les décisions de l'assemblée.

Il se compose d'au moins 5 personnes et au plus de 9 personnes au nombre desquelles :

- un Président et au besoin un vice président
- un Secrétaire Général et au besoin un Secrétaire Général Adjoint
- un Trésorier et si besoin, un Trésorier adjoint
- des assesseurs.

Les réunions du Bureau Exécutif se tiennent une fois tous les deux mois et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président.



Le président

- convoque la réunion de l'Assemblée Générale et en assure la présidence ;
- représente l'association devant les pouvoirs publics, les établissements publics et privés, et d'une manière générale auprès des tiers ;
- exécute les décisions de l'Assemblée Générale et en assure le suivi ;

Le Président peut

- déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du bureau exécutif ;
- déléguer certaines de ses prérogatives au vice président dans les limites autorisées par la loi.

Le personnel rémunéré est placé sous les responsabilités du Président et du Trésorier.

Le Secrétaire Général

- tient les registres administratifs et tous les documents à caractère administratif et organisationnel.

Le Trésorier

- tient et veille sur la tenue de la comptabilité de l'Association et son organisation
- signe conjointement avec le Président les documents comptables et tous les documents bancaires.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande des deux tiers des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts, prononcer la dissolution de l'association et statuer sur la dévolution de ses biens, décider de sa fusion avec d'autres associations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres de l'association est présent(e) ou représenté(e). Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée, avec le même ordre du jour, dans un délai de 15 jours. Lors de cette deuxième réunion, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Article 13 : Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence un jour franc de la réception du récépissé de dépôt des statuts.

Article 14 : règlement Intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau exécutif. Il précise certains points des statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration interne de l'Association.

L'ensemble des actions de l'association est cadré par une charte qui précise les engagements de l'association envers les consommateurs, le public, les producteurs, les distributeurs et plus généralement les professionnels de l'agriculture et l'alimentation.

TITRE IV : Ressources

Article 15 : les ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent

- des cotisations,
- subventions,
- dons,
- legs,
- des sommes provenant de ses activités et de ses services dans la limite des dispositions légales et réglementaires,
- de toute autre ressource qui soit conforme à la loi en vigueur.

TITRE V : Dissolution

Article 16 : mode de dissolution de l'association

L'association peut être dissoute, sur proposition du Bureau Exécutif, par vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les mêmes conditions que pour les modifications statutaires.

En cas de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation.

Lors de la clôture de la liquidation, l'Assemblée Générale Extraordinaire se prononce sur la dévolution de l'actif net.

Article 17 : Formalités

Le Bureau Exécutif doit accomplir toutes les formalités de déclaration de toute modification apportée aux statuts ou à la composition du Bureau Exécutif.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale Constitutive qui s'est tenue à Tanger, le 1 octobre 2013.

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

مجلس مقاطعة الدینة
★ المكتب المركزي (3) ★
اطلع علم صحة وفي

Vu pour la Legalisation des Signatures appesé par
Mr. *Generica* *Levat*

IN *COUSMA* *Levat*
N° d'Enregistrement

دوم التسجيل : *10/10/2013*
الدين عرو في امانتكم و الذي سحر سحرنا في
مجلسكم في

Dont l'identité a été Justifiée et qui son signé devant nous
Tanger, le 10/10/2013

(Circular stamp: Ministère de l'Intérieur, Bureau Central de Signature)

(Rectangular stamp: 10 أكتوبر 2013)

ملف رقم : 1592

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة طنجة
عمالة طنجة أصيلة
الدائرة الحضرية طنجة المدينة

4261

وصل مؤقت
عن إيداع ملف جمعية

إن رئيس الدائرة الحضرية لطنجة المدينة

طبقا لمقتضيات الفصل 5 كم الظهير الشريف رقم 1.58.376 الصادر في 03 جمادى الأولى
1378 الموافق 15 نونبر 1958 حسبما وقع تغييره و تتميمه لاسيما بمقتضى الظهير رقم 1.73.283
بتاريخ 6 ربيع الأول 1393 موافق 10 أبريل 1973 و الظهير الشريف رقم 1.02.200 الصادر في 12
جمادى الأولى 1423 موافق 23 يوليوز 2002 بتنفيذ القانون رقم 75.00

يسلم هذا الوصل عن إيداع ملف التأسيس

الجمعية المسماة : جمعية ادار بطنجة
الكائن مقرها : 20 زنقة عين الحياني درادب بطنجة
حيث تم الإيداع من طرف السيدة : GENEVIERE TEIL
تاريخ التأسيس : 15 يونيو 2013
الحامل لبطاقة التعريف الوطنية رقم : K013573V
السكان : RUE VILLAGE 47 طنجة
وذلك بصفته رئيسا للجمعية المشار إليها اعلاه.

طنجة في : 15 يونيو 2013

رئيس الدائرة الحضرية لطنجة المدينة
إمضاء : محمد النفاوي
وزارة الداخلية